POUR COMMENCER
Chaque store commandé sera accompagné de deux supports d'extrémités (un pour l'extrémité de droite et un pour la gauche) ainsi que d'un nombre de supports intermédiaires suffisant pour la largeur du caisson. Un seul support intermédiaire est nécessaire pour les stores d'une largeur de 69 à 94 po. Deux supports intermédiaires sont requis pour les stores mesurant plus de 95 po de largeur.

Dans la plupart des cas, les vis à tôle fournies avec le store seront les seules attaches nécessaires. L'utilisation de chevilles (non comprises) est recommandée pour les installations sur des surfaces qui ne sont pas pleines telles que les cloisons sèches ou le plâtre. Le béton, la brique ou le carrelage peuvent nécessiter des mèches en carbure ainsi que des vis et des chevilles appropriées.

Quelques outils de base sont recommandés : un ruban à mesurer en métal, un niveau à bulle, une perceuse électrique, des mèches et un tournevis à tête plate et/ou étoilée.

L'INSTALLATION DES SUPPORTS
Une installation bien « à niveau » est primordiale pour garantir le bon fonctionnement du store. Pour une installation « intérieur-cadre », un niveau à bulle devrait être utilisé pour s'assurer de l'égalité de la surface. Pour une installation « extérieur-cadre », le haut des supports doivent être à niveau et alignés à la même hauteur.

ESPACEMENT DES SUPPORTS
L'espacement des supports se veut le même pour les installations « intérieur-cadre » et « extérieur-cadre ». Les deux supports munis d'un couvercle pivotant doivent être placés à ¼ po au delà des extrémités du caisson. Les stores de plus de 70 po de largeur doivent posséder un support intermédiaire centré entre les deux supports d'extrémités. Les stores de plus de 95 po de largeur doivent posséder deux supports intermédiaires espacés à 48 po maximum l'un de l'autre.

Les stores de plus de 96 po de largeur ou de plus de 114 po de longueur requièrent un support intermédiaire supplémentaire placé vers l'intérieur du caisson à 7 po du système de verrouillage du cordon.

Chaque emplacement des supports doit être mesuré, marqué et les trous destinés à recevoir les vis doivent être percés au préalable.

INSTALLATION « INTÉRIEUR-CADRE »
Les supports destinés à ce type d'installation sont fixés au plafond ou à l'intérieur du cadre de la fenêtre. Calez si nécessaire la surface d'installation afin de vous assurer que le caisson est à niveau. Quelques conditions requises sont spécifiées dans le tableau ci-dessous :

Surface d'installation minimale requise : 1 1/8 po
Surface requise pour une installation « à plat » : 3 po
Surface plane requise pour une installation « extérieur-cadre » : 2 ¼ po

L’avant des supports doit être aligné. Les supports intermédiaires, si nécessaires, doivent être placés de façon à être alignés aux supports d’extrémités.

Deux vis sont utilisées pour fixer chaque support. Si possible dans le cas des supports d’extrémités, une vis devrait être fixée sur le côté et une autre sur le dessus (tel qu’illustré).

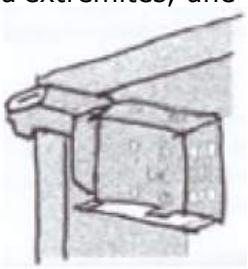

INSTALLATION « EXTÉRIEUR-CADRE »
Les supports destinés à ce type d’installation sont fixés au cadre de la fenêtre, au mur ou à une porte. Une surface verticale plane d’au moins 1 ¾ po de hauteur est requise pour l’installation.

Les supports d’installation doivent être à niveau et alignés à la même hauteur pour garantir l’installation à niveau du caisson. Les supports intermédiaires, si nécessaires, doivent être placés de façon à être alignés à la même hauteur que les supports d’extrémités. Deux vis sont utilisées pour fixer chaque support. Fixez-les en diagonale, tel qu’illustré.

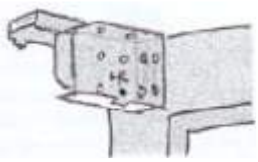

INSTALLATION DU STORE
Si aucun support intermédiaire n’est utilisé, glissez tout simplement le caisson dans les supports d’extrémités et refermez bien le couvercle pivotant. Le caisson est tenu en place lorsque ce couvercle est bloqué. Si le store flotte un peu entre les supports, ouvrez le couvercle et, à l’aide d’un tournevis, déployez les languettes situées au bout du caisson. Si le store est trop serré, comprimez l’une d’elles ou les deux. Si des supports intermédiaires sont utilisés, déposez le caisson dans les supports intermédiaires tout en le plaçant dans les supports d’extrémités.

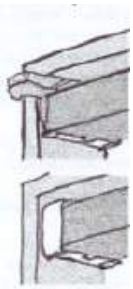

*****Important*****
Les attaches de cantonnière doivent être fixées au caisson avant que celui-ci ne soit installé à la fenêtre.

SUPPORTS DE RETENUE/GOUJONS
Les supports de retenue sont utilisés (plus spécialement sur les portes) afin d'empêcher le store de se balancer au vent. Ils sont installés au mur tel qu'illustré. Les goujons métalliques qui dépassent des extrémités de la traverse inférieure s'insèrent dans les trous des supports.

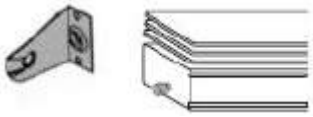

FIXATION DE LA TIGE – (TIGE D'INCLINAISON SEULEMENT)
Le mécanisme d'inclinaison situé à l'intérieur du caisson est muni d'une pièce métallique qui dépasse en dessous du caisson. Accrochez tout simplement la tige dans le trou de cette pièce.

Ouvrez et refermez les lattes pour tester la tige d'inclinaison. Six tours devraient suffire à incliner les lattes de la position complètement fermée à la position complètement ouverte.

FIXATION DE LA CANTONNIÈRE
La cantonnière est fixée au caisson à l'aide d'attaches. Installez une attache à chaque extrémité et espacez toutes les autres entre celles-ci de façon régulière (mais pas à plus de 48 po l'une de l'autre).

Si la cantonnière est installée à l'extérieur du cadre de la fenêtre, fixez les retours de cantonnière à l'aide des supports en « L » qui vous sont fournis *(ces supports seront en plastique pour les stores en bois ou en alliage et en métal pour les stores en PVC).* Les fentes de la cantonnière et des retours vous aideront à les assembler en toute facilité.

Important : **Installez les attaches de cantonnière *avant d'installer le caisson*.**

Après avoir installé le caisson, fixez directement la cantonnière aux attaches.

ENTRETIEN ET NETTOYAGE
Un nettoyage régulier à l'aide d'un plumeau ou d'un chiffon doux et propre suffit généralement à conserver l'aspect neuf de vos stores. Les stores peuvent aussi être nettoyé à l'aide d'une brosse d'aspirateur à son plus bas niveau de succion. Les stores en bois teint devraient être périodiquement traités avec de l'huile de citron ou un autre conservateur du bois afin de préserver leur finition.

GARANTIE À VIE LIMITÉE

Qu'est-ce qui est couvert ? Tous les produits sont garantis contre les défauts de matériaux et de fabrication.

Qui est couvert ? La garantie ne s'applique qu'à vous en tant que premier acheteur résidentiel.

Qu'est-ce qui n'est pas couvert ? Cette garantie ne couvre pas l'usure normale ou encore les pertes et les dommages entraînés par un usage abusif ou inhabituel de même

que par une installation inadéquate. Tous les matériaux peuvent perdre de leur intensité originelle suite à une exposition prolongée à la lumière directe du soleil. Les plastiques exposés au soleil pendant une longue période tendent à se craqueler. Tous les cordons finiront un jour par s'user. Timber Blind Manufacturing considère ces faits comme étant de l'usure normale non couverte par cette garantie. Les couleurs peuvent varier d'un lot à l'autre et ne pas correspondre exactement à l'échantillon ou à un achat précédent.

Pendant combien de temps ? Cette garantie est valide aussi longtemps que vous – le premier acheteur résidentiel – possédez nos produits. Toute garantie légale que vous puissiez posséder est valide pendant la durée que vous, premier acheteur résidentiel, possédez nos produits. Certains états n'autorisent pas la limite de temps d'une garantie légale.

Que ferons-nous ? Si notre produit s'avère défectueux pendant la durée de garantie, nous procéderons - à notre discrétion – soit à la réparation ou au remplacement sans frais du produit défectueux. Ceci constituera votre seul dédommagement en vertu de la présente garantie limitée.

Aucune responsabilité quant aux dommages accessoires ou indirects : La réparation ou le remplacement des produits constituent votre seul dédommagement en vertu de la présente garantie et en aucun cas nous ne pourrons être tenu responsables des coûts de transport vers et depuis le détaillant, des coûts associés au retrait ou à la réinstallation de nos produits ou des dommages accessoires ou indirects. Certains états ne permettent pas de limiter la responsabilité quant aux dommages accessoires ou indirects, donc la limite ou l'exclusion mentionnées ci-dessus peut ne pas s'appliquer à vous.